

360

18-13

À L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE RÉUNIE EN
PARLEMENT PROVINCIAL.

Le Mémoire de John, par la permission divine, Evêque de Toronto,
Expose respectueusement,



Qu'il a été présenté un Bill à Votre Honorable Chambre, intitulé,
" Bill pour pourvoir à ce que les fonctions Collégiales et Universitaires du
" Collège établi en la Cité de Toronto, dans le Haut-Canada, puissent
" s'exercer séparément; pour incorporer certains autres Collèges et Insti-
" tutions Collégiales avec l'Université, et pour établir et régir ce dernier
" établissement d'une manière plus efficace et satisfaisante;" et que
ce Bill, selon votre Mémorialiste, contient des dispositions qui atta-
quent la liberté de conscience, renversent tout droit de propriété, et
répugnent entièrement à la Constitution Britannique, et à la liberté
civile et religieuse. Et quoique votre Mémorialiste soit d'avis qu'il
est impossible pour votre Honorable Chambre d'appuyer une mesure
aussi pernicieuse pour les plus chers intérêts de l'humanité, néanmoins le
fait seul qu'elle a été présentée, est si alarmant, qu'il croit devoir signaler
brièvement l'objet, le caractère et les conséquences d'une pareille me-
sure.

Et d'abord son objet. Ce Bill a principalement pour objet de placer
l'erreur, dans ses diverses formes, sur un pied d'égalité avec la vérité, en
encourageant dans la même Institution, un nombre illimité de sectes dont
les doctrines sont parfaitement inconciliables, principe athéiste dans sa
nature, et tellement monstrueux dans ses conséquences, que s'il était mis
à effet avec succès, il détruirait tout ce qui est pur et sacré en fait de
morale et de religion, et entraînerait à sa suite une plus grande corruption
que celle qui régnait pendant les temps hideux de la révolution Française,
lorsque ce malheureux pays abjura la foi chrétienne, et éleva à sa place l'I-
dole de la Décèsse de la Raison. Un abandon aussi fatal de tout bon
principe est sans exemple dans l'histoire du monde, à moins qu'on ne
trouve quelque chose de semblable dans l'ancienne Rome payenne qui,
pour plaire aux nations qu'elle avait conquises, voulait bien associer les im-
pures Idolâtries de ces peuples avec les siennes propres.

2o.—D'accord avec ce principe impie, une autre conséquence de ce
Bill sera de détruire la Charte de l'Université du Collège Royal, de
le priver de ses dotations, et de les employer à des objets que feu Sa Ma-
jesté le Roi George Quatre n'a jamais eu en vue, et encore bien moins
ceux qui ont réussi à obtenir cette Charte et ces dotations.

L'on demandait deux choses : premièrement, les moyens d'instruire
les jeunes gens pour en faire des Ministres de l'Eglise Unie d'Angleterre
et d'Irlande, qui est l'Eglise de l'Empire, et celle dont le Souverain est le
chef temporel ; secondement, le privilège d'ouvrir le Collège de l'Uni-
versité à toute la population pour y recevoir une éducation convenable
aux laïques. Le Souverain qui régnait alors accéda gracieusement
à ces deux demandes. L'Université fut placée sous la régie d'un Conseil
dont les membres étaient tous de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande,
afin d'établir une parfaite unité sous le rapport important de la Religion.

L'Evêque de Québec en était le visiteur, et l'Archidiacre de York,
le président ; afin que l'enseignement religieux de l'Université fût con-
forme à la doctrine que professait son fondateur royal, doctrine qu'il

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.